



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section de la Manche

Cité Administrative
Place de la Préfecture
B.P. 225

50015 Saint Lô Cedex

02.33.77.27.45

Saint-Lô, le 7 septembre 2022



FO ne participera pas au lancement du Conseil national de la Refondation (CNR)

Dans un courrier adressé ce jour au Président de la République, **Force Ouvrière** indique les raisons pour lesquelles elle ne participera pas au lancement du Conseil national de la Refondation (CNR) jeudi 8 septembre.

FO considère qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, risque de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux.

Force Ouvrière ne saurait se trouver associée à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construction de réformes législatives en dehors du Parlement. **FO** a toujours contesté les tentatives de dilution des syndicats dans une forme de démocratie dite participative venant concurrencer la démocratie parlementaire et assimilant les interlocuteurs sociaux au législateur. **FO** réitère son attachement à la séparation entre le champ politique et le champ syndical et ne peut pas s'associer à un projet visant à faire du syndicat un colégislateur.

En outre le CNR, par son mode de fonctionnement et sa finalité risque également d'affaiblir la place et le rôle du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) auquel **FO** est historiquement partie prenante et attachée. Le CESE est et doit rester ce lieu consultatif de débat libre et approfondi sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Ne pas participer au CNR ne signifie pas pour **FO** refuser de dialoguer. Bien au contraire, **FO** réitère son appel à redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, au sens de l'article L1 du Code du travail. **FO** agit et continuera d'agir dans un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Conseil national de la refondation : quel sens ? Quels objectifs ?



Qui a quelques notions d'histoire verra dans **CNR**, l'acronyme du **Conseil national de la Résistance**, né pendant la Deuxième guerre mondiale et dont le programme, à l'issue de celle-ci, a amené des avancées sociales majeures, dont la Sécurité sociale. Dans ce **CNR**, la place et le rôle des syndicats étaient déterminants.

En 2022, le sens des trois lettres accolées **CNR** deviendrait tout autre. Le président de la République vise ainsi à créer, après les élections législatives, un « **Conseil national de la refondation** ».

Il serait composé de "forces politiques, économiques, sociales" mais aussi "associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort" indique Emmanuel Macron qui voit en ce CNR, une « méthode » permettant de réfléchir à des axes de politiques pour les cinq années à venir tel sur "l'indépendance (industrielle, militaire,

alimentaire...), le plein-emploi, la neutralité carbone, les services publics pour l'égalité des chances et la renaissance démocratique avec la réforme institutionnelle".

La question du pouvoir d'achat qui doit faire l'objet d'un prochain projet de loi d'ici l'été passerait ainsi auparavant entre les mains de ce CNR.

Une refondation chère au Medef...

C'est le Medef qui à partir des années 2000 a particulièrement rendu célèbre le mot refondation, lançant son concept de Refondation sociale, au risque d'oxymore puisqu'il s'agissait, en résumé, d'activer la philosophie patronale ultra-libérale en ouvrant des discussions visant à remettre en cause des acquis sociaux, dont certains, tel sur les retraites, issus du travail du CNR de 1944 sur la protection sociale !

En 2019, en plein combat contre un système de retraite universel par points, le Premier ministre, Édouard Philippe, arguait quant à lui qu'une telle réforme était totalement fidèle à l'esprit du CNR d'après-guerre. Les centaines de milliers de travailleurs qui ont manifesté contre cette réforme, régulièrement pendant quatre mois, n'ont pas été de cet avis ! Après une adoption du projet avec utilisation de la procédure 49.3, (donc sans vote et sans débat au Parlement), la réforme a dû être suspendue en mars 2020.

FO met en garde contre une instrumentalisation des syndicats

Ces derniers jours, interviewé par différents médias, le **secrétaire général de FO, Frédéric Souillot** soulignait quant à lui que "résistance et refondation ne sont pas des synonymes". Et reprenant l'expression gaullienne de "**machin**" pour qualifier ce CNR nouveau dont beaucoup d'observateurs peinent à comprendre l'utilité, **Frédéric Souillot** rappelait l'existence du CESE, doté d'une représentation variée, dont syndicale, et habilité à examiner de multiples dossiers.

Le 10 juin, à l'issue d'une rencontre avec le chef de l'État, la confédération mettait aussi en garde vis-à-vis d'une "démarche qui viserait à associer ou instrumentaliser le syndicat à des décisions prises à l'avance, a fortiori dans un CNR dont les contours, la composition et les objectifs restent particulièrement flous".

Grand débat national hier, CNR aujourd'hui

On connaît la méthode du Président de la république qui suite à la mobilisation des « Gilets Jaunes » avait organisé un grand débat public pour tenter d'étouffer la contestation. Il n'a servi à rien, car rien de concret n'en est sorti.

Ce genre de grand débat qui veut toucher à tout, ne sert à rien, c'est seulement un alibi pour faire croire que le Président a changé et qu'il se met à l'écoute du bas peuple, en essayant en plus de se référer au Conseil National de la Résistance, le vrai CNR qui avait élaboré son programme en 1944 et qui comportait seulement une vingtaine de membres.



FO DGFIP LA FORCE DU COLLECTIF!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 1^{er} DÉCEMBRE 8 2022

#JeVoteFO